

TABLEAU DES RECOURS
Gestion Placements Desjardins inc.

Recours possibles	Caractéristiques	Procédures	Coordonnées
Autorité des marchés financiers (AMF)	Service de médiation possible avec le consentement des deux parties.	I Demande de transfert de votre dossier par écrit. ou I Transmission de votre demande directement à l'AMF.	Direction des plaintes et de l'indemnisation Place de la Cité, tour Cominar 2640, boul. Laurier, bureau 400 Québec (Québec) G1V 5C1 418 525-0337 (Québec) 514 395-0337 (Montréal) Autres régions : 1 877 525-0337 Télécopieur : 418 525-9512 (Québec) 514 873-3090 (Montréal) www.lautorite.qc.ca
Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)	Service gratuit et indépendant visant la résolution impartiale des litiges en matière de placements. Celui-ci peut recommander une indemnité d'au plus 350 000 \$.	I Remplir le formulaire de plainte sur le site internet de l'OSBI ou I Transmettre une demande de transfert de votre dossier à l'OSBI par	Service du traitement des plaintes 20, rue Queen Ouest, bureau 2400, C.P. 8 Toronto (Ontario) M5H 3R3 416-287-2877 (Toronto) 1-888-451-4519 (Autres régions) 1-855-889-6274 (ATS) Télécopieur : 1-888-422-2865 Courriel : ombudsman@obsi.ca www.obsi.ca/fr/index.aspx
Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) <i>Si votre plainte est en lien avec la protection de vos renseignements personnels.</i>	Tribunal administratif spécialisé en protection des renseignements personnels.	Remplir : I Le formulaire « Examen de mécontente » ou I Le « Formulaire de plainte »	Commission d'accès à l'information du Québec 525, boul. René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9 418 528-7741 1 888 528-7741 Télécopieur : 418 529-3102 www.cai.gouv.qc.ca
Tribunaux de droits civils	À vos frais.	Selon la loi applicable, consultez un avocat.	S.O.